

Motion du 7 février 2024 de Mmes et MM. Laurence Corpataux, Ana Maria Barciela Villar, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Omar Azzabi, Alia Meyer, Aurélien Borgeaud, Christian Zaugg, Pascal Holenweg et Didier Lyon: «Pour de l'ombrage immédiat dans tous les préaux d'écoles de la ville de Genève!»

(renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 5 mars 2024)

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

En Ville de Genève, le préau de l'école primaire des Jardins du Rhône ne comporte aucun espace couvert et celui de l'école du Seujet, notamment, est de grandeur insuffisante au regard des besoins en ombre: lors des fortes chaleurs les enfants y cuisent à petit feu. L'an passé, cela a été le cas jusqu'en octobre, moment où les températures ont commencé à descendre.

Une étude récente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) démontre que les fortes chaleurs sont aussi dommageables que la pollution: «[...] les îlots de chaleur ne sont pas un problème de confort, [...] ils ont un coût sur la santé significatif, avec, par exemple, des risques respiratoires et cardiovasculaires plus élevés qui diminuent l'espérance de vie.»¹

Le dépôt de la proposition PR-1596² par le Conseil administratif le 1^{er} novembre 2023 montre que ce dernier en a totalement conscience. Dans son introduction il y est indiqué que les 53 préaux «[...] représentent des lieux de vie importants dans les quartiers et répondent à une grande diversité d'usages. Lieux prioritairement destinés aux écoles pour les récréations, ainsi qu'au parascolaire, les préaux sont également des lieux d'activités et de rencontre pour les familles, les personnes âgées et les jeunes, en dehors des horaires scolaires, en soirée et le week-end, notamment en été.»

Cependant, force est de constater que la plupart de ces espaces sont encore aujourd'hui très minéraux, fortement bitumés et ne remplissent pas la fonction d'espace vert et de fraîcheur à l'échelle des quartiers. De nombreux préaux sont en effet particulièrement exposés au soleil, peu arborés et manquent d'ombre.

Il y est aussi indiqué que hors de cette proposition, le Service des espaces verts (SEVE) a pour mandat de végétaliser à terme tous les préaux.

¹ «Les îlots de chaleur ont un coût pour la santé»

<https://actu.epfl.ch/news/les-ilots-de-chaleur-ont-un-cout-sur-la-sante/> (Consulté le 8 février 2023)

² Proposition de l'ouverture d'un crédit de 3 428 100 francs destiné aux études pour la reconfiguration et végétalisation de neuf préaux d'écoles, soit les sites de De-Budé, des Crêts, des Cropettes, du Mail, de Micheli-du-Crest, de la Roseraie, des Vollandes, de Geisendorf (Central et Faller) et de Saint-Antoine.

Cependant, dans l'attente de ces aménagements futurs il est primordial de protéger correctement, dès maintenant, les enfants des méfaits du soleil et de la chaleur. C'est une question de santé publique et c'est la raison pour laquelle ce projet de motion demande l'installation de toiles d'ombrage pour rafraîchir en priorité les préaux sans aucun couvert (ni végétal ni minéral) ou avec un couvert insuffisant. Cette solution transitoire est facile et rapide à mettre en place et a fait ses preuves lors du déploiement des toiles d'ombrage aux abords des pataugeoires.

Considérant:

- que les zones d'ombrage sont actuellement obligatoires pour les préaux d'écoles;
- que certains préaux d'écoles manquent d'arborisation, qu'ils ont des sols fortement minéralisés et que cela représente un problème de santé publique lors des périodes de forte chaleur;
- que les canicules sont de plus en plus longues et rapprochées;
- qu'il est fondamental de mettre en place des mesures à court terme dans l'attente de la réalisation des aménagements futurs des préaux des écoles municipales de la ville de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à installer rapidement des toiles d'ombrage dans les préaux en manque d'ombrage.